

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **onzième jour du mois de mars 2025** à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet (Absente)
Siège n° 4 monsieur Sébastien Yelle
Siège n° 5 madame Sonia Tarditi
Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présent, monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et greffier-trésorier adjoint, à titre de secrétaire d'assemblée.

Huit (8) personnes sont présentes dans la salle à l'ouverture de la séance.

1.1 Résolution 2025-03-074 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 11 mars 2025 à 19 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2025-03-075 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 mars 2025**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE ∞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Approbation de la séance ordinaire du 11 février 2025
- 3.2 Approbation de la séance extraordinaire 18 février 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Ratification-fin de la probation de l'employé 32-0013
- 4.2 Embauche d'un manoeuvre au service des travaux publics
- 4.3 Embauche d'une coordonnatrice finances et comptabilité
- 4.4 Signataires autorisés aux comptes de Banque Nationale, Desjardins et administrateur de l'AccesD affaires et gestionnaires de comptes Visa Desjardins.
- 4.5 Autorisation à madame Aurélie Simard à signer les documents requis pour l'inscription à ClicSécur.
- 4.6 Nomination – accès aux services du gouvernement du Québec ClicSécur – entreprises et mon dossier pour entreprises.
- 4.7 Autorisation de signature d'une entente avec l'Estacade pour le camp de jour
- 4.8 Adoption règlement 444-2025 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix abrogeant le règlement 373-2018
- 4.9 Départ du coordonnateur en loisirs et événements
- 4.10 Conditions salariales remplacement congé directeur général.
- 4.11 Conditions salariales remplacement poste vacant commis réception et comptabilité.

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1. Liste des comptes à payer
- 5.2. Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement 407-2021
- 5.3 Renouvellement d'adhésion à l'association québécoise du loisir public - 2025
- 5.4 Octroi de contrat pour activité - jour de la terre
- 5.5 Ratification - Octroi de contrat pour réparation urgente - bris d'aqueduc Ire Avenue

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Embauche de Pompier à temps plein – Noël Richard.
- 6.3 Embauche de pompier à temps plein – Patrick Charbonneau.

7. TRAVAUX PUBLICS

8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1 Avis de motion et adoption du deuxième projet de règlement numéro 232-2025 modifiant le règlement de lotissement no. 232-2006
- 9.2 Fonction d'hébergement touristique à court terme au 35, 56^e Avenue
- 9.3 Offre de services 1000020251, du fournisseur Busch Vacuum Solutions, pour la réparation de la pompe sous-vide de réserve
- 9.4 Octroi - budget de 10 000 \$ pour l'achat de quincaillerie pour la réparation d'équipements du système de pompage
- 9.5 Approbation du lancement de l'appel d'offres pour la tonte des propriétés municipales

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Aide aux citoyens pour frais de camp de jour 2025

11.2 Comptoir de service alternative aliment-terre

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. SUIVI DES DOSSIERS

20. PROCHAINE SÉANCE : 8 AVRIL 2025

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Résolution 2025-03-076

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 février 2025

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

3.2 Résolution 2025-03-077

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 février 2025

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2025 étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Résolution 2025-03-078

RATIFICATION-FIN DE LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ 32-0013

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0013 a fini ses 6 mois de probation le 10 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0013 a atteint les objectifs fixés durant sa période de probation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sonia Tarditi, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix annonce que la fin de probation de l'employé n° 32-0013 est avancée et qu'elle sera confirmée à son poste à compter du 10 décembre 2024.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2 Résolution 2025-03-079

EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de manœuvre au service des travaux publics, avec une date limite de candidature fixée au 4 février 2025, le comité des ressources humaines a effectué les sélections et a rencontré les candidats (tes) retenus (ues);

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus de sélection et d'évaluation, M. Christopher Ouimet répond aux exigences du poste et que ce dernier accepte les conditions offertes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Christopher Ouimet comme manœuvre au service des travaux publics;

QUE le conseil municipal autorise cette embauche selon le traitement et les conditions de travail établis selon l'entente. Le poste est soumis à une période de probation de six mois, soit 910 heures travaillées.

∞ ADOPTÉE ∞

4.3 Résolution 2025-03-080

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE FINANCES ET COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur (trice) en finances et comptabilité, avec une date limite de candidature fixée au 4 février 2025, le comité des ressources humaines a effectué les sélections et a rencontré les candidats (tes) retenus (ues);

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus de sélection et d'évaluation, Mme. Aurélie Simard répond aux exigences du poste et que cette dernière accepte les conditions offertes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Madame Sonia Tarditi, conseillère municipale,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Mme. Aurélie Simard comme coordonnatrice en finances et comptabilité;

QUE le conseil municipal autorise cette embauche selon le traitement et les conditions de travail établis selon l'entente. Le poste est soumis à une période de probation de six mois, soit 546 heures travaillées.

∞ ADOPTÉE ∞

4.4 Résolution # 2025-03-081

SIGNATAIRES AUTORISÉS AUX COMPTES BANQUE NATIONALE ET CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIÈRE ET ADMINISTRATEURS DE L'ACCÈS D'AFFAIRES ET GESTIONNAIRES DE COMPTES VISA DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Hamel, appuyée par la conseillère madame Sonia Tarditi ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise à titre de signataires aux comptes Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière et Banque Nationale, le maire, monsieur Denis Thomas, le maire suppléant en son absence, ET le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Chalifoux Jr ou en son absence son remplaçant, monsieur Jean-Pierre Cayer, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics ou madame Aurélie Simard, coordonnatrice en finances et comptabilité, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tous les documents officiels relatifs à cette dernière.

QUE le conseil nomme à titre d'administrateur principal de l'AccèsD affaires, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Chalifoux Jr et à titre d'administrateurs secondaires, monsieur Jean-Pierre Cayer, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics et madame Aurélie Simard, coordonnatrice en finances et comptabilité.

QUE le conseil nomme à titre de gestionnaires de comptes chez Visa Desjardins, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Chalifoux Jr, monsieur Jean-Pierre Cayer, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics et madame Aurélie Simard, coordonnatrice en finances et comptabilité.

∞ ADOPTÉE ∞

4.5 Résolution # 2025-03-082

AUTORISATION À MADAME AURÉLIE SIMARD À SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION À CLICSEQUR

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Chalifoux Jr et monsieur Jean-Pierre Cayer, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics sont les seuls responsables principaux ayant accès aux services du gouvernement du Québec clicSEQUR ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée par le conseiller Pierre Bisailon,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE madame Aurélie Simard, coordonnatrice en finances et comptabilité (ci-après « le représentant »), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR ;

CONSIDÉRANT tous les administrateurs de la société Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui ont le droit de voter relativement à cette résolution, elle est adoptée et entre en vigueur le 11 mars 2025. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

4.6 Résolution # 2025-03-083

NOMINATION – ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ClicSEQUR – ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Chalifoux Jr et monsieur Jean-Pierre Cayer, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics sont les seuls responsables principaux ayant accès aux services du gouvernement du Québec clicSÉQR – Entreprises et Mon Dossier pour les entreprises à Revenu Québec ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée par le conseiller Sylvain Hamel,

D’AUTORISER madame Aurélie Simard, coordonnatrice en finances et comptabilité,

À CONSULTER le dossier de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix et agir au nom et pour le compte de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d’accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

D’EFFECTUER l’inscription de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix aux fichiers de Revenu Québec;

DE SIGNER une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

D’EFFECTUER l’inscription de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix à clicSÉQR – Entreprises et à « Mon dossier » pour les entreprises;

À CONSULTER le dossier de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix et agir au nom et pour le compte de l’entreprise Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, conformément aux conditions d’utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

☞ ADOPTÉE ☞

4.7 Résolution 2025-03-084

AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC L’ESTACADE POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun d’établir une entente avec le Centre de plein air l’Estacade pour établir les modalités du camp de jour 2025 qui se tiendra du 25 juin au 15 août 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal , appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S’ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix accepte le protocole d’entente avec le Centre de plein air l’Estacade concernant le camp de jour 2025.

QUE le maire et la direction générale sont autorisés à signer ledit protocole.

☞ ADOPTÉE ☞

4.8 Résolution 2025-03-085

ADOPTION RÈGLEMENT 444-2025 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 373-2018

CONSIDÉRANT QU'outre leur caractère honorifique, les charges détenues par le maire et les conseillers comportent de nombreuses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) ci-après appelée « la Loi » permet au conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de fixer par règlement, la rémunération de son maire et celle de ses conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite actualiser le Règlement numéro 373-2018 relatif au traitement des élus, dont les modalités de calcul de l'indexation;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification au règlement actuellement en vigueur n'a été faite depuis 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une nouvelle réglementation pour la rémunération et les allocations de dépenses des élus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi, le règlement peut rétroagir au 1er janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE tous règlements antérieurs relatifs à la rémunération des élus municipaux sont, par le présent règlement, abrogés à toutes fins que de droit;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement ainsi que la présentation et le dépôt d'un premier projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025 par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, conformément à l'article 7 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié après la présentation du projet de règlement, au moins 21 jours avant cette séance, et qu'il contenait, outre un résumé du projet comprenant les mentions prévues à l'article 8 de la Loi, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement, la mention de chaque rémunération actuelle dont la modification est proposée et, dans le cas où l'allocation de dépenses d'un membre du conseil serait modifiée par l'effet du changement de sa rémunération, la mention de ses allocations actuelle et projetée;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est rendue disponible aux citoyens préalablement à son adoption, le tout en conformité avec l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal , appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le règlement # 444-2025 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix abrogeant le règlement 373-2018 soit et est adopté.

∞ ADOPTÉE ∞

4.9 Résolution 2025-03-086

DÉPART DU COORDONNATEUR EN LOISIRS ET ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE M. Timothy Monette, coordonnateur des loisirs, a quitté son poste à temps plein depuis le 6 mars ;

CONSIDÉRANT QUE M. Monette a proposé de rester à l'emploi de la municipalité à temps partiel afin d'assurer le suivi et la transition de plusieurs dossiers en cours ;

CONSIDÉRANT QUE cette transition vise à éviter toute perturbation durant la période d'inscriptions au soccer et au camp de jour qui débutent en mars ;

CONSIDÉRANT que M. Monette a offert de demeurer en poste jusqu'à ce qu'un successeur soit trouvé par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Bisailon, conseiller municipal , appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE la municipalité accepte l'offre de M. Monette de poursuivre à temps partiel afin d'assurer la continuité des dossiers en cours ;

QUE la municipalité amorce le processus de recrutement afin de pourvoir le poste de coordonnateur des loisirs ;

QUE monsieur Monette soutienne la transition et accompagne son successeur lors de son entrée en poste.

∞ ADOPTÉE ∞

4.9 Résolution 2025-03-087

CONDITIONS SALARIALES REMPLACEMENT CONGÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l'absence prévue de M. Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier pour son congé de paternité et parental;

CONSIDÉRANT que ces absences surviendront sporadiquement au cours de l'année 2025 et pourraient survenir durant plusieurs semaines consécutives;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Pierre Cayer, inspecteur et coordonnateur aux travaux publics, a été désigné pour s'occuper des tâches et des dossiers du directeur général en son absence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal , appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Jean-Pierre Cayer soit ajustées durant les périodes d'absence prolongées de congé de paternité de M. Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les conditions de travail ajustées de M. Jean-Pierre Cayer, inspecteur et coordonnateur des travaux publics;

QUE monsieur Cayer retrouvera ses conditions de travail avant ajustements lorsque le directeur général et greffier-trésorier reprendra ses tâches et dossiers

QUE M. Jean-Pierre Cayer soit autorisé à signer tout document officiel durant l'absence du directeur général en ajoutant à sa signature « pour le directeur général et greffier-trésorier ».

☞ ADOPTÉE ☞

4.10 Résolution 2025-03-088

CONDITIONS SALARIALES REMPLACEMENT POSTE VACANT COMMIS RÉCEPTION ET COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT le poste vacant de Commis réception et comptabilité depuis le 24 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que madame Audrey Stabile, adjointe administrative, a pris la relève de plusieurs tâches et dossiers durant la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal , appuyée par Sonia Tarditi, conseillère municipale,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE la rémunération et les conditions de travail de Mme Audrey Stabile soient ajustées rétroactivement au 24 janvier 2025;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les conditions de travail ajustées de madame Audrey Stabile, adjointe administrative;

QUE Mme Stabile retrouvera ses conditions de travail avant ajustements seulement 4 semaines après le comblement du poste de commis réception et comptabilité pour compenser l'effort de formation et assurer une continuité de la prise en charge des tâches durant la courbe d'apprentissage du nouvel employé.

☞ ADOPTÉE ☞

5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE

5.1 Résolution 2025-03-089

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'accepter la liste des comptes et factures déposée pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 dont le montant est de 192 341,42 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

5.2

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports des dépenses du mois de décembre autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

☞ ADOPTÉE ☞

5.3 Résolution 2025-03-090

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC - 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler son adhésion à l'AQLP;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion est de 375 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal , appuyée de Pierre Bisaillon, conseiller municipal

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le renouvellement de l'adhésion à l'AQLP au coût de 375 \$, avant taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

5.4 Résolution 2025-03-091

OCTROI DE CONTRAT POUR ACTIVITÉ - JOUR DE LA TERRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire proposer une activité éducative et ludique sur l'environnement à l'attention des jeunes citoyens, à l'occasion du Jour de la Terre, prévu le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'École Alberte-Melançon désire collaborer avec la municipalité dans ce projet ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 2504 de Biquette Studio, s'élevant à 580 \$, avant taxes, pour la réalisation d'une présentation sur le zéro déchet destinée à deux classes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Bisaillon, conseiller municipal , appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroi le contrat à Biquette Studio pour l'atelier sur le zéro déchet, qui se déroulera à l'École Alberte-Melançon le 22 avril 2025, au coût de 580 \$ avant taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

5.5 Résolution 2025-03-092

RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT POUR RÉPARATION URGENTE - BRIS D'AQUEDUC 1RE AVENUE

CONSIDÉRANT le bris d'aqueduc survenu le 6 décembre 2024 sur la 1re Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû agir rapidement pour trouver une entreprise capable d'effectuer la réparation dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT QUE Mini Excavation S.M. Blais Inc. a réussi à réaliser les travaux le jour même ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 2642 d'un montant de 24 462,64\$, avant taxes, pour les travaux effectués entre le 6 et le 7 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal , appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal ratifie l'octroi du contrat à Mini Excavation S.M. Blais Inc. pour un montant de 24 462,64 \$, avant taxes, concernant les travaux de réparation du bris d'aqueduc sur la 1^{ère} Avenue, survenu entre le 6 et le 7 décembre 2024.

∞ ADOPTÉE ∞

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution 2025-03-093

EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PLEIN – NOËL RICHARD

CONSIDÉRANT la restructuration du service incendie et la nécessité d'embaucher de nouveaux pompiers à temps plein;

CONSIDÉRANT les entrevues tenues le 4 février 2025;

CONSIDÉRANT que M. Richard est déjà à l'emploi de la Municipalité et qu'il rencontre les critères d'embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal , appuyée par Sonia Tarditi, conseillère municipale,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Noël Richard à titre de pompier à temps plein à compter du 10 mars 2025;

QUE la rémunération et les conditions d'emploi soient selon l'entente de travail en vigueur.

∞ ADOPTÉE ∞

6.2 Résolution 2025-03-094

EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PLEIN – PATRICK CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT la restructuration du service incendie et la nécessité d'embaucher de nouveaux pompiers à temps plein;

CONSIDÉRANT les entrevues tenues le 4 février 2025;

CONSIDÉRANT que M. Charbonneau est déjà à l'emploi de la Municipalité et qu'il rencontre les critères d'embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal , appuyée par Pierre Bisailon, conseiller municipal,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Patrick Charbonneau à titre de pompier à temps plein à la date du 10 mars 2025;

QUE la rémunération et les conditions d'emploi soient selon l'entente de travail en vigueur.

☞ ADOPTÉE ☞

7. TRAVAUX PUBLICS

8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Résolution 2025-03-095

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 232-2006

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au Conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de modifier sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun de modifier le règlement de lotissement 232-2006;

Sébastien Yelle, conseiller municipal , donne avis de motion de l'adoption ultérieure du règlement 232-2025 modifiant le règlement de lotissement no. 232-2006.

Sébastien Yelle, conseiller municipal, dépose le 2^e projet de règlement 232-2025 modifiant le règlement de lotissement no. 232-2006.

☞ ADOPTÉE ☞

9.2 Résolution 2025-03-096

RÉSOLUTION AUTORISANT LE 35, 56E AVENUE, À DEVENIR LA FONCTION D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE À COURT TERME (AIRBNB)

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'hébergement touristique décrète, en vertu de l'article 23 de cette Loi que l'un des critères à respecter c'est d'être une résidence principale;

CONSIDÉRANT que l'adresse de correspondance du propriétaire de l'immeuble qui est à l'étude n'est pas la même;

CONSIDÉRANT que ce genre d'hébergement à court terme nécessite une approbation par résolution auprès de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Bisailon, conseiller municipal,

Appuyé par Sylvain Hamel, conseiller municipal,
Et résolu UNANIMEMENT,

QUE les membres du conseil municipal présents REJETTE la demande du propriétaire du 36, 56ème Avenue puisqu'une fausse déclaration faisait partie de sa demande qui est primordiale à la Loi.

∞ ADOPTÉE ∞

9.3 Résolution 2025-03-097

RÉSOLUTION APPROUVANT L'OFFRE DE SERVICES 100020251, DU FOURNISSEUR BUSCH VACUUM SOLUTIONS, POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE SOUS-VIDE DE RÉSERVE

CONSIDÉRANT que la pompe sous-vide portant le No. de série U070200311 a été en mesure de maintenir fonctionnel le réseau de traitement des eaux usées durant la panne des 2 autres pompes sous-vide;

CONSIDÉRANT que la pompe sous-vide portant le No. de série U070200311 est notre pompe de réserve en cas de bris;

CONSIDÉRANT que le fournisseur Busch Vacuum Solutions, a proposé une offre de services No. 100020251, pour la remise à niveau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal,

Appuyé par Sébastien Yelle, conseiller municipal

Et résolu UNANIMEMENT,

QUE les membres du conseil municipal présents approuvent l'offres de services No. 100020251 de l'entreprise Busch Vacuum Solutions, au montant de 17 785.20 \$ incluant, pour la mise à niveau de la pompe sous-vide.

∞ ADOPTÉE ∞

9.4 Résolution 2025-03-098

RÉSOLUTION OCTROYANT UN BUDGET DE 10 000 \$ POUR L'ACHAT DE QUINCAILLERIE POUR LA RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS DU SYSTÈME DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que le système de pompage du réseau d'égout sanitaire est dû pour un entretien complet;

CONSIDÉRANT que des pièces sont nécessaires pour reconstruire les contrôleurs des valves des pompes à vide;

CONSIDÉRANT que les pièces nécessaires sont exclusivement de l'entreprise Airvac et que l'entreprise NBusch Canada est le seul distributeur de ces pièces;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal,

Appuyé par Pierre Bisailon, conseiller municipal,

Et résolu UNANIMEMENT,

QUE les membres du conseil municipal présents approuvent, par la présente résolution, un budget de 10 000 \$ pour l'achat de pièces nécessaires pour mettre à

niveau les équipements reliés au système de pompes à vides du réseau d'égout sanitaire;

QUE les pièces nécessaires à ces travaux soient commandées à l'entreprise Busch Canada.

☞ ADOPTÉE ☞

9.5 Résolution 2025-03-099

Résolution approuvant le lancement de l'appel d'offres pour la tonte des propriétés municipales

CONSIDÉRANT que la municipalité désire alléger le travail des cols bleus pour la saison estivale 2025 afin de permettre à ceux-ci de faire l'entretien du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que la tonte des gazons pourrait être une solution pour alléger des heures de travail qui pourraient être allouées à ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de publier un appel d'offres pour la tonte des gazons des propriétés municipales qui auront été choisies par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Sonia Tarditi, conseillère municipale,
Appuyé par Pierre Bisailon, conseiller municipal,
Et résolu UNANIMEMENT,

QUE les membres du conseil municipal présents adoptent l'appel d'offres présentée et approuvent qu'elles soient publiées sur invitation.

☞ ADOPTÉE ☞

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Résolution 2025-03-100

RÉSOLUTION APPROUVANT UNE AIDE FINANCIÈRE AUX CITOYENS QUI INSCRIVENT LEURS ENFANTS AU CAMP DE JOUR 2025

Il est proposé par Sonia Tarditi,

Appuyé par Sébastien Yelle, conseiller municipal,

Et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents,

QUE les membres du conseil consentent, pour l'inscription au camp de jour 2025, de rembourser les frais d'une limite de TROIS CENT DOLLARS (300 \$) , pour les cent (100) premières demandes d'inscription qui seront déposées au bureau municipal.

QUE les conditions suivantes soient respectées :

- Que les parents soient résidents de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix;
- Que les activités effectuées ne soient pas données par la municipalité;
- Que les activités soient effectuées au complet sur la preuve du responsable de la tenue des activités.
- Qu'un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme offrant le service;

- Que toutes les pièces justificatives nécessaires ont été annexées aux formulaires et elles ont été jugées conformes;
- Qu'il n'y a pas eu de remboursement ou d'annulation de l'inscription au camp de jour.

☞ ADOPTÉE ☞

11.2 Résolution 2025-03-101

COMPTOIR DE SERVICE ALTERNATIVE ALIMENT-TERRE

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux fruits et légumes frais est limité sur le territoire de la municipalité, les épiceries étant situées dans des municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE l'Alternative Aliment-Terre est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir des pratiques visant à réduire le gaspillage alimentaire ;

CONSIDÉRANT le manque de personnel et d'employé municipal pour s'occuper du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal , appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE la municipalité repousse d'un an son implication dans le projet de comptoir de service alternative Aliment-Terre.

☞ ADOPTÉE ☞

12. BIBLIOTHÈQUE

13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce quatorzième jour de janvier 2025.

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier-adj

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

19. SUIVI DES DOSSIERS

20. PROCHAINE SÉANCE : LE 11 FÉVRIER 2025

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

21.1 Résolution 2025-03-103

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyé de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20 h 15.

☞ ADOPTÉE ☞

Denis Thomas
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

Je, _____, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞☞
